

5 Administration générale

**Budgets 2013 et suivants - Créations, augmentations
et diminutions d'autorisations de programme
(AP) et d'autorisations d'engagement (AE)
- Echéanciers de crédits de paiement (CP)**

Rapport n° CG/2012/152

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les créations, augmentations et diminutions d'Autorisations de Programme (AP) et d'Autorisations d'Engagement (AE), ainsi que les échéanciers de Crédits de Paiement (CP) afférents à l'ensemble des AP et AE.

La réglementation budgétaire offre deux possibilités pour voter et gérer les crédits d'investissement qui concernent des opérations qui se réalisent sur plusieurs exercices :

- Soit voter dès le 1er exercice l'intégralité des crédits pour permettre l'engagement juridique et comptable en procédant ensuite à des reports d'un exercice sur l'autre des crédits engagés et non consommés ;
- Soit voter une Autorisation de Programme représentant la totalité du coût de l'opération et n'inscrire au budget que les Crédits de Paiement nécessaires pour l'exercice en cours. Chaque AP doit comporter la ventilation pluriannuelle des crédits de paiement.

La 1ère solution paraît indiquée lorsque la collectivité ne maîtrise pas le rythme des décaissements – c'est par exemple le cas des subventions portant sur de petites opérations.

La 2ème solution convient aux dépenses de maîtrise d'ouvrage ainsi qu'aux subventions d'un montant significatif pour lesquelles le Conseil Général a signé une convention financière. Elle offre un cadre de gestion qui permet d'ajuster les inscriptions de crédits aux besoins réels et de limiter les reports.

Ainsi, pour le projet de budget 2013, sont proposés en AP/CP :

- 54,6 M€ sur 93,9 M€ de crédits pour les investissements en maîtrise d'ouvrage départementale (soit 58%, comme au BP 2012) ;
- 69,8 M€ sur 85,5 M€ de crédits d'investissement pour les subventions (soit 82% contre 73% au BP 2012).

De 2012 à 2013, la part des dépenses d'investissement gérées en AP/CP passe de 66% à 69%. Toutes les dépenses qu'il apparaît pertinent de gérer de manière pluriannuelle sont désormais engagées au travers d'Autorisations de Programme. Cet effort de pilotage renforcé de nos engagements permet de n'inscrire que les crédits strictement nécessaires, en cohérence avec notre Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI).

1. Les AP nouvelles

Au titre des investissements gérés en AP/CP, des AP nouvelles qui vous sont soumises représentent un montant total de 80,4 M€. Au titre de ces 80,4 M€, 12,2 M€ de crédits de paiement sont inscrits au projet de BP 2013. Les crédits nécessaires lors des prochains

exercices sont ventilés par année dans les tableaux figurant au document annexé au projet de BP.

Les AP nouvelles concernent principalement :

➤ **L'accession sociale à la propriété : 0,15 M€**

Il s'agit de l'AP annuelle nécessaire pour le financement des programmes d'accession sociale à la propriété.

➤ **La réhabilitation de logements pour le parc public : 2,6M€**

L'AP est destinée à des opérations lourdes de réhabilitation, de résidentialisation et de réhabilitation énergétique du parc locatif social. Le montant de l'AP est reconduit à un niveau correspondant aux investissements effectivement engagés au titre de ces actions en 2012.

➤ **La construction de logements aidés : 5,5 M€**

L'ouverture de cette AP traduit la poursuite de l'engagement fort du Conseil Général en matière de logements aidés par le soutien aux opérations de production de logements sociaux et l'attribution de subventions aux prêts locatifs à usage social.

➤ **La réhabilitation de logements pour le parc privé : 6,80 M€**

Cette AP annuelle, d'un niveau quasiment équivalent à l'AP ouverte en 2012, traduit l'engagement fort du Conseil Général dans la réhabilitation des logements du parc privé.

➤ **La démolition de logements : 0,50 M€**

Cette AP annuelle permet d'engager les opérations de démolition de logements.

➤ **Travaux à l'HDD : 1 M€**

Cette AP est destinée à engager les travaux de remplacement des équipements de cuisine de l'hôtel du Département.

➤ **L'extension du Tramway de Strasbourg: 5,5M€**

Cette AP est dédiée à la participation du Département à l'extension du tramway lignes A et D.

➤ **Le développement local des bassins de vie : 6,5 M€**

L'AP est dédiée au financement des projets des communautés de communes recensés dans les contrats de territoires.

➤ **Le développement local des bourgs-centres : 5 M€**

L'AP est dédiée au financement des projets portés par les communes bourgs-centres, recensés dans les contrats de territoires, dans le cadre de la thématique "centralité urbaine".

➤ **La maîtrise des déchets 2013 : 0,82 M€**

Cette AP est destinée à financer les actions des collectivités dans le cadre du plan de prévention de l'ADEME.

➤ **L'eau et l'assainissement : 9 M€**

Cette AP est destinée aux subventions aux EPCI pour les travaux de renforcement de réseaux, collecteurs intercommunaux, captages et réservoirs.

➤ **Le développement local urbain : C.U.S. : 13,68 M€**

L'AP est dédiée au financement des projets contractualisés avec la CUS dans le cadre du Contrat Territorial de l'Agglomération Strasbourgeoise (CTAS) : Parc des expositions, Palais des Congrès, voiries ANRU à Strasbourg et la partie résidence d'artistes et ateliers du site culturel de la Coopérative des Bouchers à Schiltigheim.

➤ **Le soutien aux associations et aux collectivités en matière d'environnement : 0,26 M€**

Il s'agit de la contribution départementale forfaitaire à hauteur de 265 000 € pour la construction du nouveau site de la SPA de l'agglomération strasbourgeoise dans le cadre du Contrat de Territoire.

➤ **Les rivières : 6 M€**

L'AP rassemble les crédits nécessaires pour assurer la restauration des ouvrages du canal de la Bruche à fin de mise en sécurité de ces ouvrages, et la pérennisation du domaine du canal de la Bruche, propriété du Département.

➤ **Enseignement et transmissions artistiques : 0,23 M€**

Il s'agit de la contribution du Département à la réhabilitation d'anciens bâtiments situés dans l'Ilot du Centre à Bischheim et leur transformation en école de musique-auditorium. Une quinzaine de salles de cours est prévue, ainsi que des salles de formation et d'audition pour la pédagogie et la pratique musicale. Ce projet est inscrit au contrat de territoire de l'Agglomération Strasbourgeoise.

➤ **Coopérative des Bouchers à Schiltigheim : 0,25 M€**

Il s'agit de la partie études de faisabilité et travaux de la contribution du Département à la création d'un lieu qui sera un centre de rencontre, d'étude, de pratique et de diffusion des arts plastiques et visuels d'aujourd'hui. Le projet est inscrit au contrat de territoire de l'Agglomération Strasbourgeoise.

➤ **Le pôle culturel à Drusenheim : 0,15 M€**

Il s'agit de la contribution du Département à la création d'une salle de spectacle et d'un espace réservé à l'Art-Musée Paso prévu dans ce nouvel équipement. Le projet est inscrit au contrat de territoire « Espace Rhénan - Gamsheim Kilstett ».

➤ **Remparts du Château de La Petite Pierre : 0,16 M€**

Il s'agit de la contribution du Département aux travaux de consolidation et de mise en sécurité des remparts du Staedel. Le Front nord est une priorité compte tenu des risques d'éboulement ainsi que le traitement de surface de la zone sud. Les remparts sont classés Monuments historiques. Le projet est inscrit au contrat de territoire du Pays de la Petite Pierre.

➤ **Eglise Sainte-Aurélie à Strasbourg : 0,59 M€**

Cette AP est dédiée au projet, qui est porté par la paroisse protestante Sainte-Aurélie, qui consiste à restaurer l'intérieur de la nef, l'orgue Silbermann et des objets mobiliers de l'église. L'ensemble est classé Monuments Historiques. Les travaux sont en cours de réalisation.

➤ **Eglise Saint-Paul à Strasbourg : 0,15 M€**

L'église Saint-Paul est classée Monuments Historiques. La première tranche des travaux consistait à restaurer la tour sud ainsi que le massif occidental. Cette seconde tranche de travaux consiste à restaurer la tour nord ainsi que le pignon central. Le projet est porté par la paroisse protestante Saint-Paul.

➤ **Eglise Saint Pierre et Paul à Neuwiller-lès-Saverne : 0,61 M€**

L'abbatiale est classée Monuments Historiques. Les travaux consistent à affiner l'étanchéité de la toiture et à restaurer les décors intérieurs. Le projet est porté par la commune de Neuwiller-lès-Saverne.

➤ **Eglise de Surbourg : 0,14 M€**

Le projet est porté par la commune de Surbourg. Cette seconde tranche de travaux consiste à restaurer la couverture du chevet, du chœur, du transept, des absides, ainsi que la sacristie. Une reprise partielle du triangle de pignon est également programmée.

➤ **Eglise Saint-Thomas : 0,39 M€**

L'AP est dédiée au projet de réalisation de travaux de restauration sur le chœur, la tour lanterne, la nef et le transept sud. Le projet est porté par la Fondation Saint-Thomas. L'édifice est classé Monuments Historiques.

➤ **Ville de Strasbourg, mise en lumière du patrimoine : 0,29 M€**

Dans le cadre du contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise, le Département participe à la mise en lumière du Patrimoine UNESCO de la Ville de Strasbourg.

➤ **Musées de Strasbourg : 0,35 M€**

Cette opération, qui concerne la 2ème phase de la restructuration du Musée historique de la Ville de Strasbourg, est inscrite au Contrat de Territoire de l'Agglomération Strasbourgeoise. Les travaux s'achèveront en juillet 2013.

➤ **Gymnase de Plobsheim : 0,50 M€**

Cette opération portée par la commune vise à doter Plobsheim d'un gymnase de type C, destiné notamment au club de handball de la commune, aux clubs de karaté et de pétanque ainsi qu'aux écoles primaires du secteur, permettant ainsi de désengorger la salle polyvalente qui pourra développer de nouvelles activités. Le projet est inscrit au Contrat de Territoire de l'Agglomération Strasbourgeoise.

➤ **Maison des Arts à Illkirch : 0,43 M€**

Il s'agit de la contribution du Département à un équipement culturel qui sera structuré en 10 secteurs fonctionnels visant à répondre chacun à des objectifs et caractéristiques spécifiques au niveau culturel. Le projet est inscrit au contrat de territoire de l'Agglomération Strasbourgeoise.

➤ **Maison Rouge de Mertzwiller : 1 M€**

Pour répondre aux besoins des utilisateurs, la commune a décidé de réhabiliter et d'étendre la salle polyvalente "Maison Rouge", équipement datant de 1982. Ce projet est inscrit au contrat de territoire de Bischwiller et environs. Les travaux ont démarré et la réception des travaux s'effectuera en janvier 2014.

➤ **La construction et la rénovation d'Etablissements d'Hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) : 3,05 M€**

Cette AP est dédiée aux projets prévus pour être financés à partir de 2013. Selon l'avancement des dossiers, en vue d'une allocation optimale des crédits, il pourra s'agir de Soultz-Sous-Forêts 2ème tranche, de la rénovation d'un pavillon du centre hospitalier de Bischwiller ou du centre hospitalier d'Erstein.

➤ **Le mode de garde petite enfance : 2,45 M€**

Une AP d'un montant de 1,1 M€ est dédiée aux projets de multi-accueils inscrits aux contrats de territoire hors CUS qui seront financés en 2013. Selon l'avancement des dossiers, 2 opérations importantes seront concernées (a priori Niederbronn-les-Bains et le Pays de Hanau) ainsi que des projets moins importants d'extension ou de rénovation. Une AP d'un montant de 1,35 M€ est dédiée aux projets de multi-accueils inscrits au CTAS qui seront financés en 2013. Selon l'avancement des dossiers, trois opérations seront concernées (Lingolsheim, 1 ou 2 projets à Strasbourg ou Ostwald).

➤ **Les acquisitions de solutions logicielles & AMO: 6 M€**

Cette AP est créée afin de basculer dans une gestion en AP/CP une partie des dépenses d'investissement pour les systèmes d'information portant sur des opérations d'acquisition des solutions logicielles ainsi que sur de l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Le passage en AP permet une visibilité accrue de la programmation de ces dépenses et le calibrage des crédits en fonction des montants réellement nécessaires aux paiements sur 2013.

2. Les AP abondées

Pour les AP ouvertes sur les exercices précédents (qui représentent 164,24 M€) il est proposé une dotation de 62,1 M€, conformément aux éléments détaillés en annexe.

Les montants les plus significatifs concernent :

➤ **Les Lignes Grande Vitesse et la modernisation du Réseau RFF : + 11 M€**

Cette augmentation concerne le financement de la LGV Est, en raison de l'actualisation en euros courants.

➤ **Le Transport en Site Propre de l'ouest Strasbourgeois (TSPO) : + 10,21 M€**

Cette augmentation d'AP intègre :

- +0,21 M€ afin d'intégrer l'étude de faisabilité Transport en Commun en Site Propre de la liaison Truchtersheim ;
- + 10 M€ qui permettront d'ajuster l'AP aux besoins prévisionnels des travaux. Le Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013 prévoyait 20 M€ en travaux pour le TSPO. La révision à mi-parcours du CPER a modifié ce plafond et l'a placé à 30 M€, d'où la modification d'AP qui permet une mise en conformité avec le Contrat de Projet Etat-Région.

➤ **Projets de proximité de la voirie : + 3,5 M€**

Chaque année l'AP est abondée du montant correspondant aux opérations projetées.

➤ **Subventions aux communes pour la voirie : + 5,5 M€**

Chaque année l'AP qui sert de support aux traverses d'agglomération est abondée du montant correspondant aux opérations projetées.

➤ **Création, extension, réhabilitation des centres routiers : + 6,5 M€**

Cette AP est augmentée pour le financement des opérations prioritaires sur les Centres techniques du Conseil Général de Sélestat, de Bouxwiller, de Sarre-Union, de Schirmeck et de Wasselonne. Elles portent sur les abris de sel, garages et abris de saieuses, pour permettre une organisation optimale de leurs interventions.

➤ **Restructuration du Chalet du Champ du Feu : +0,21 M€**

L'AP est abondée pour parvenir au coût final de l'opération qui est d'un montant de 3,01M€.

➤ **Maison de vacances de Wangenbourg : +0,15 M€**

L'AP est abondée pour couvrir les dépenses des travaux engagés aux Terrasses de Wangenbourg.

➤ **Les subventions pour la voirie communale : + 6 M€**

Cette AP est abondée chaque année pour l'engagement des subventions aux travaux de voirie communale.

➤ **Le Centre Médico-Social de Schirmeck : + 0,75 M€**

Cet abondement répond aux coûts des travaux et à l'acquisition de l'UTAMS à Wissembourg, conformément à la stratégie visant à optimiser nos charges immobilières.

➤ **L'hébergement touristique et la restauration traditionnelle : + 1 M€**

L'AP est abondée eu égard à la forte sollicitation de ce dispositif et afin de tenir compte des dossiers de demande déposés.

➤ **Les collèges :**

- Etudes de programmation des collèges : + 0,3 M€. L'AP est abondée au titre des frais d'études ;
- Le collège Romain Rolland à Erstein : 16,3 M€. L'AP est abondée afin d'atteindre un montant de 18,8 M€ qui représente le coût de l'opération.

➤ **Le Château du Haut-Koenigsbourg : + 0,3 M€**

Cet abondement d'AP est dédié au coût de la reprise du donjon du château.

➤ **Acquisition et rénovation des locaux de la rue du Verdon : +0,3 M€**

L'AP est augmentée à la suite des conclusions de l'étude de conception, pour engager les travaux de rénovation des locaux de la Rue du Verdon.

3. Les AP diminuées

Des AP sont proposées en diminution à hauteur de 21,01M€.

Les diminutions majeures se détaillent comme suit :

➤ **Les collèges : - 18,8 M€**

Deux AP sont diminuées, en raison de la modification du projet du collège d'Erstein (-15,57 M€) et du fait du coût réduit de l'extension-restructuration du collège Foch à Haguenau (-3,1 M€).

➤ **Le Musée Lalique 2ème tranche : - 0,62 M€**

Cette AP fait l'objet d'une diminution en vue de clôture.

➤ **La restructuration et l'extension de la base nautique de Plobsheim : - 1,8 M€**

L'AP est diminuée du fait du nouveau périmètre d'intervention aux 7 écluses où la construction du restaurant est remplacée par l'aménagement d'un espace de convivialité.

4. Autorisations d'engagement (AE)

Les crédits du BP 2013 gérés en autorisations d'engagement (AE) concernent un montant de 9,4 M€.

Les autorisations d'engagement nouvelles 2013 représentent un montant de 1,02 M€. Elles portent principalement sur :

➤ **La Convention du Rhin supérieur (CRS) : 0,12 M€**

Il s'agit d'une AE mise en place suite à la nouvelle convention portant création d'un secrétariat commun à la CRS à compter de l'exercice 2013.

➤ **L'action de l'Institut Régional de Coopération Développement en faveur de Madagascar : 0,18 M€**

Il s'agit d'une AE mise en place, comme chaque année, pour le financement d'actions en faveur du développement de Madagascar.

➤ **Les subventions diverses – crédit de répartition : 0,68 M€**

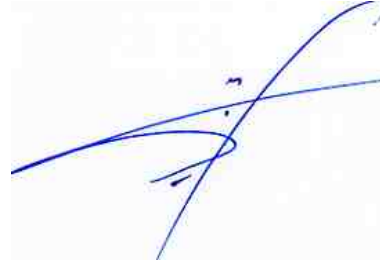
Cette AE est destinée au financement des subventions colloques, congrès et manifestations, 0,36M€ de crédits de paiement sont inscrits pour 2013.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général approuve les créations et augmentations d'AP et d'AE, conformément aux tableaux annexés, ainsi que les échéanciers de CP afférents à l'ensemble des AP et AE tels que figurant à l'annexe du projet de budget primitif 2013.

Strasbourg, le 19/11/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL